



EN BREF :

- État de la situation : conséquences des pluies des derniers jours.
- Mouche du chou : ponte toujours signalée.
- Chenilles défoliatrices : interventions en cours lorsque nécessaire.
- Puceron : augmentation des populations.
- Thrips : début des traitements des choux dans Lanaudière.
- Taches alternariennes : conditions propices à leurs développements.
- Hernie : nouveaux cas signalés.
- Cécidomyie du chou-fleur : dernières nouvelles.

ÉTAT DE LA SITUATION

Dans plusieurs régions, les pluies assez importantes des derniers jours sont susceptibles d'entraîner certains problèmes dans les champs de crucifères. Premièrement, dans les sols plus lourds ou dans les baissières, l'eau qui s'accumule et stagne peut asphyxier les racines. Deuxièmement, les taux d'humidité élevés et les éclaboussures favorisent le développement et la propagation des maladies. Troisièmement, la grande disponibilité en eau combinée à la chaleur permettent aux plants de croître rapidement. Lors de poussées de croissance, il n'est pas rare de voir apparaître des carences en calcium ou en bore comme la brûlure de pointe dans les choux, les choux-fleurs et les choux chinois ou des cœurs creux dans les brocolis, choux-fleurs ou rutabagas. Tous ces problèmes nous sont rapportés par nos collaborateurs cette semaine. Il est possible de prévenir certains d'entre eux en maintenant une bonne régie, en faisant l'application de fongicides ou d'éléments minéraux, etc. Pour obtenir plus de renseignements sur les stratégies à adopter en fonction des problèmes rencontrés dans vos champs, faites appel à vos conseillers et conseillères horticoles. Une chose est sûre, l'irrigation n'est plus nécessaire dans bien des cas!

MOUCHE DU CHOU

Un peu partout au Québec, la ponte de la mouche du chou est faible à modérée. Dans la plupart des cultures, les seuils d'intervention contre ce ravageur ne sont pas atteints. Par contre, des traitements sont faits dans certains champs de crucifères à racines tubéreuses car les dommages causés par les larves de la mouche du chou peuvent nuire ou empêcher leur commercialisation. Le dépistage de vos champs, deux fois par semaine, vous permettra de connaître les niveaux d'infestation et d'intervenir au moment opportun.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

Les interventions pour réprimer les chenilles défoliatrices se poursuivent aux endroits jugés nécessaires. Comme pour les semaines précédentes, les fausses-teignes des crucifères sont les principales chenilles visées par les traitements. Les populations de piérides du chou sont en légère augmentation. On voit de plus en plus d'adultes en vol. Les insecticides appliqués contre les fausses-teignes des crucifères permettent aussi le contrôle des piérides du chou et des quelques fausses-arpenteuses du chou dépistées dans les champs.

Dans l'ensemble, les traitements continuent à être efficaces. Voici quelques conseils pour optimiser le contrôle des chenilles défoliatrices :

- Alternez les classes (familles) d'insecticides.
- Intervenez au moment opportun, en soirée de préférence.
- Choisissez l'insecticide en fonction de la température au moment de l'application.
- Recommencez le traitement si le précédent a été lessivé par la pluie.
- Utilisez un volume de bouillie insecticide permettant de couvrir adéquatement les plants.
- Intervenez rapidement lorsque le seuil d'intervention est atteint afin d'éviter les problèmes de populations trop élevées ou de chenilles difficiles à atteindre lorsqu'elles sont cachées dans les cœurs des plants.

PUCERON

Les traitements réalisés la semaine passée ont été satisfaisants. Par contre, d'autres champs nécessitent des interventions cette semaine. Les populations sont en hausse à certains endroits. La chaleur est un des facteurs influençant l'augmentation rapide des populations de pucerons.

Rappelez-vous que les pucerons sont responsables de la transmission de la mosaïque du navet. Les rutabagas, les navets et les crucifères asiatiques sont particulièrement sensibles à cette maladie. De plus, de fortes populations de pucerons peuvent causer du nanisme et de l'enroulement des feuilles des crucifères.

Si vous devez intervenir, consultez le bulletin d'information [No 01](http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b01cru04.pdf) du 16 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b01cru04.pdf>) afin de connaître la liste des insecticides homologués pour réprimer le puceron dans les différentes cultures de crucifères.

THRIPS

Cette semaine, dans Lanaudière, les premières interventions pour réprimer les thrips ont été faites dans les choux au stade de la pommaison. Dans les autres régions, les niveaux d'infestation ne justifient pas encore l'application d'un insecticide dans les quelques champs où des thrips ont été dépistés. Gardez toujours l'œil ouvert! Les thrips présents dans les prairies ou les céréales chercheront bientôt une autre culture où ils pourront se nourrir et se développer en faisant des dommages. Le chou est un de ces sites possibles.



Lorsque les seuils d'intervention sont atteints, il est possible d'appliquer des produits à base de diméthoate ou de cyperméthrine. Ils sont homologués contre les thrips présents dans certaines crucifères comme le brocoli, le chou, et le chou-fleur. Consultez les étiquettes pour plus de détails sur les doses, les cultures homologuées, les délais avant la récolte et autres informations pertinentes.

TACHES ALTERNARIENNES

Comme mentionné au début, les conditions chaudes et humides des derniers jours sont propices au développement des maladies. C'est ce qui est observé dans le cas des taches alternariennes! Dans toutes les régions, il y a augmentation sur les crucifères et plus particulièrement sur les choux. Des traitements fongiques sont donc en cours dans les cultures atteintes. Dans plusieurs cas, les interventions sont justifiées dès l'apparition des premiers signes de cette maladie. Le bulletin d'information No 01 du 16 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b01cru04.pdf>) donne la liste des fongicides homologués contre les taches alternariennes pour les différentes cultures de crucifères.

HERNIE

De nouveaux champs sont atteints par la hernie des crucifères. De plus, il y a une augmentation de cette maladie dans les champs où elle avait déjà été détectée. L'apparition et l'expansion de ce champignon de sol sont grandement favorisées actuellement par des sols humides sur une période trop longue.

Pour limiter la propagation de la hernie, évitez de transporter le sol infecté vers les parties saines des champs. Pour ce faire, les travaux au champ devraient être faits lorsque les sols sont secs. Les instruments, outils et chaussures souillés de terre infectée devraient être nettoyés avant d'être utilisés dans les champs ou les parties de champ exemptes de la maladie.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Dans la parcelle expérimentale (site reconnu infesté en 2003) de brocolis sur l'Île de Laval, les larves sont toujours actives. Elles endommagent les points de croissance des plants. Cette parcelle non traitée sert de témoin pour observer le développement du ravageur.

Les traitements insecticides sont justifiés pour les champs de crucifères en zone infestée comme à l'Île de Laval afin de réprimer les adultes ou les larves de ce ravageur. Le MATADOR 120EC (lambda-cyhalothrine) et l'ASSAIL (homologation temporaire jusqu'au 31 décembre 2004) 70 WP (acétamipride) sont homologués dans plusieurs cultures de crucifères afin de réprimer la cécidomyie du chou-fleur. Le MATADOR 120 EC agit sur les adultes et ASSAIL 70 WP agit sur les larves. Effectuez les traitements à intervalle de 7 jours. N'utilisez pas toujours le même insecticide afin de limiter les risques possibles de développement de la résistance. Consultez les étiquettes de ces produits pour connaître la liste complète des cultures où ces insecticides sont homologués et les informations pertinentes à leur utilisation optimale. L'avertissement No 02 du 21 mai 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02cru04.pdf>) fournit également certains détails sur la stratégie d'intervention lors de l'utilisation de ces insecticides.



Vous voulez en savoir plus sur ce nouvel insecte? Consultez le bulletin **No 02** du 18 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b02cru04.pdf>).

Collaboration :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome
Avertisseuse crucifères
Agro-Production Lanaudière inc.
741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0
Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874
Courriel : apl@pandore.qc.ca

Édition et mise en page : Danielle Bernier, agronome-malherbologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – crucifères – 5 août 2004

